

Mesure de soutien financier aux mineures enceintes

Sondage auprès de bénéficiaires

Direction de l'évaluation

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Mai 2006

ÉLABORATION DU QUESTIONNAIRE, ANALYSE ET RÉDACTION DU RAPPORT

Nathalie Méthot
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FINALISATION DU QUESTIONNAIRE, TRADUCTION ET COLLECTE DE DONNÉES

Gilles Therrien et Esther Samson
SOM inc., recherches et sondages

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
MÉTHODOLOGIE.....	2
ANALYSE GLOBALE	2
Caractéristiques des répondantes	2
âge	2
scolarité.....	2
durée des prestations	4
personnes avec qui elles habitent.....	4
Service à la clientèle.....	5
Effets perçus du soutien financier	6
Sources de revenu après la mesure de soutien financier.....	8
Présence à l'aide sociale et participation à des mesures d'emploi-québec (renseignements provenant du sondage et des fichiers administratifs du Ministère)	9
aide sociale	9
mesures ou services d'Emploi-Québec	11
Projets pour l'avenir	13
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

La mesure de soutien financier s'adresse à des mineures enceintes en situation de dénuement. Avant cette mesure, les jeunes femmes mineures ne pouvaient bénéficier d'aide financière du Ministère, sous forme de prestations d'aide sociale, qu'à la suite de la naissance de leur enfant. La mesure est indépendante du programme d'aide sociale. Le Ministère tient d'ailleurs à s'assurer que la mesure n'aura pas comme impact d'attirer plus de jeunes mères à l'aide sociale.

Le Ministère a élaboré la mesure en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). D'ailleurs, elle est offerte dans le cadre des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) du MSSS. Les mineures doivent participer au volet soutien aux jeunes parents du SIPPE pour pouvoir bénéficier de la mesure. Le SIPPE comporte plusieurs objectifs dont l'amélioration des habitudes de vie des jeunes parents, le renforcement des compétences parentales, l'amélioration du développement global de l'enfant ainsi que l'amélioration de l'intégration socioprofessionnelle. Pour ce faire, entre autres, une intervenante accompagne la jeune femme (ou le jeune couple) de la douzième semaine de grossesse jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de cinq ans. Les mineures enceintes bénéficient donc d'un soutien global et non seulement d'un soutien financier.

La mesure de soutien financier est un projet pilote ayant débuté le 1^{er} octobre 2002 et qui devait prendre fin le 31 mars 2006. À la demande du Ministère, le Conseil du trésor a prolongé la mesure jusqu'au 31 mars 2007. En avril 2006, 691 jeunes mineures enceintes avaient bénéficié de la mesure pour un montant total de 1 824 622 \$ de prestations versées.

La Direction de l'évaluation (DE) a reçu le mandat d'évaluer la mesure de soutien financier. À cet effet, elle a mandaté la firme SOM afin d'effectuer un sondage téléphonique auprès de jeunes femmes ayant bénéficié du soutien financier en 2004 ou 2005. Ce sondage visait à connaître davantage les caractéristiques des prestataires, à évaluer leur satisfaction quant au service à la clientèle, à déterminer les effets du soutien financier dans leur quotidien, ainsi qu'à connaître leurs projets d'avenir. Le présent rapport inclut l'analyse des renseignements compilés lors de ce sondage.

Il est à noter que l'évaluation de la mesure de soutien financier aux mineures enceintes comporte d'autres volets. Ainsi, afin de mieux connaître cette clientèle, le profil des bénéficiaires de la mesure a été élaboré à partir de données administratives. Le sondage permet d'ailleurs de raffiner ce profil quant au niveau de scolarité des mineures enceintes, notamment. Aussi, la DE a invité des intervenantes du SIPPE à remplir un questionnaire pour évaluer si la mesure ciblait la bonne clientèle et pour connaître les effets perçus du soutien financier sur les mineures enceintes qu'elles ont cotoyées, entre autres¹.

¹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de l'évaluation, Mesure de soutien financier aux mineures enceintes – Évaluation auprès des intervenantes, mars 2006, 12 pages.

MÉTHODOLOGIE

La DE a fourni à la firme SOM les coordonnées de 318 jeunes femmes ayant bénéficié de la mesure de soutien financier aux mineures enceintes en 2004 ou 2005². La firme a effectué le sondage téléphonique entre le 1^{er} mars et le 10 avril 2006. Elle a d'abord procédé à un prétest du questionnaire auprès de cinq répondantes, puis elle a effectué des ajustements au questionnaire préliminaire. Elle a aussi traduit le questionnaire en anglais. Le taux de réponse au sondage s'élève à 65 %³.

ANALYSE GLOBALE

Caractéristiques des répondantes

Âge

Les deux tiers des répondantes avaient 17 ans au moment où elles ont effectué une demande de soutien financier pour mineures enceintes.

Âge au moment d'effectuer une demande de soutien financier pour mineures enceintes (n=207)

Âge	n	%
14 ans	1	-
15 ans	16	8
16 ans	52	25
17 ans	138	67

Scolarité

Seulement 25 % des répondantes déclarent qu'elles étaient aux études lorsqu'elles ont effectué une demande de soutien financier. Leur niveau scolaire varie de la 3^e année du primaire jusqu'au collégial. La majorité d'entre elles n'ont pas complété leur secondaire.

² Pour des raisons évidentes, les jeunes femmes dont l'accouchement était prévu entre la mi-février et la mi-avril n'étaient pas incluses dans l'échantillon des mineures enceintes ayant bénéficié du soutien financier en 2004 ou 2005.

³ Il est à noter que 19 % (61) des jeunes femmes de l'échantillon n'ont pu être jointes puisque le numéro de téléphone que possédait le Ministère n'était plus exact et qu'un autre numéro n'a pu être trouvé.

Niveau scolaire des mineures enceintes aux études au moment d'effectuer une demande de soutien financier et pour celles, qui ne sont plus aux études, niveau scolaire lors de l'arrêt de leurs études

Niveau	Aux études (n=52)		Pas aux études (n=155)		Toutes (n=207)	
Primaire	3	6 %	3	2 %	6	3 %
Présecondaire ou CPC ⁴	1	2 %	3	2 %	4	2 %
Secondaire I à III	21	40 %	92	59 %	113	55 %
Secondaire IV ou V	23	44 %	54	35 %	77	37 %
Secondaire professionnelle	1	2 %			1	-
CEGEP	1	2 %	1	1 %	2	1 %
Autre	2	4 %	2	1 %	4	2 %

Parmi les mineures enceintes fréquentant l'école au moment de faire leur demande, environ la moitié poursuivent leurs études à un niveau inférieur au secondaire IV. Pour celles qui les ont arrêtées, un peu plus de six répondantes sur dix étaient à un niveau inférieur au secondaire IV. Le sondage ne permet pas de dire si elles ont arrêté leurs études étant donné leur grossesse. Cependant, au moment d'effectuer leur demande, près de la moitié des décrocheuses avaient cessé leurs études depuis un à six mois. Sachant qu'elles sont éligibles au soutien financier à partir de la 20^e semaine de grossesse, on peut faire l'hypothèse que plusieurs de celles ayant quitté l'école depuis six mois ou moins l'ont fait étant donné leur grossesse.

Durée de l'arrêt des études au moment d'effectuer une demande de soutien financier (n=152)

Nombre de mois	n	%
1 à 6	70	46
7 à 12	51	34
Plus de 12	31	20

Parmi les décrocheuses, deux mineures enceintes sur dix ont quitté l'école depuis plus d'un an. Il y a plus de mineures enceintes âgées de 17 ans qui ont quitté l'école depuis plus d'un an, soit 26 % contre 8 % pour celles âgées de 14 à 16 ans.

⁴ Le cheminement particulier continu (CPC) s'adresse à des élèves de 12 à 16 ans éprouvant des difficultés d'apprentissage et qui présentent des retards de plus de deux ans, lorsqu'ils débutent leur secondaire, quant aux objectifs à atteindre en français et en mathématiques au niveau primaire. Le présecondaire reprend des notions de français ou de mathématiques préalables au niveau secondaire pour les élèves qui reprennent leurs études et qui n'ont pas un niveau assez élevé dans ces matières.

Durée des prestations

Les répondantes⁵ ont reçu des prestations pendant quatre mois, en moyenne.

Nombre de mois de prestations reçus (n=197)

Nombre de mois	n	%
1 ou 2	33	17
3 ou 4	80	40
5 ou 6	84	43

En 2004, la prestation mensuelle s'élevait à 701 \$ et en 2005 à 706 \$.

Personnes avec qui elles habitent

Lorsqu'elles ont effectué une demande de soutien financier, huit répondantes sur dix déclarent qu'elles habitaient avec au moins une autre personne. Le tableau suivant comporte des précisions à ce sujet.

Personnes avec qui les mineures enceintes habitent au moment d'effectuer une demande de soutien financier (n=207)

	n	%
Conjoint	88	43
Belle-mère, beau-père ou belle famille	17	8
Ami ou colocataire	15	7
Mère, père ou tuteur	21	10
Autre parenté	24	12
Habite seule	42	20

Parmi celles-ci, environ la moitié des mineures enceintes habitaient avec leur conjoint ou leur belle famille. Une sur dix avouent même qu'elles résidaient chez leur mère, leur père ou leur tuteur, alors que pour obtenir le soutien financier elles n'ont pas le droit. Il se peut que ce nombre soit sous-évalué, certaines répondantes pourraient avoir évité de mentionner qu'elles habitaient chez leurs parents⁶ sachant que ce n'était pas permis. Cela ne veut pas dire, par contre, qu'elles ont habité chez leurs parents pendant toute la période où elles ont reçu des prestations. En effet, il est possible que certaines attendaient seulement de recevoir une certaine somme d'argent avant d'avoir les moyens de déménager dans un appartement à elle.

⁵ Les dix répondantes recevant encore des prestations au moment du sondage ne sont pas incluses.

⁶ Pour alléger le texte, on utilisera par la suite, le terme « parents » pour désigner soit la mère, le père, les deux parents ou le tuteur.

Malgré leur jeune âge, près du quart des mineures enceintes, n'habitant plus avec leurs parents, avaient quitté le milieu familial depuis plus d'un an. Plus de mineures enceintes âgées de 17 ans n'habitent plus chez leurs parents depuis plus d'un an (29 %) que de mineures enceintes âgées de 14 à 16 ans (12 %), toutefois. Le tableau suivant présente le nombre de mois écoulés entre le moment où elles ont quitté leurs parents et celui où elles ont fait une demande de soutien financier.

Période de temps écoulé entre le moment où les mineures enceintes ont cessé d'habiter chez leur mère, leur père ou leur tuteur et le moment où elles ont effectué une demande de soutien financier (n=185)

Nombre de mois	n	%
Moins de 1	38	20
1 à 12	103	56
Plus de 12	44	24

Deux mineures enceintes sur dix n'habitaient plus avec leurs parents depuis moins d'un mois seulement lorsqu'elles ont demandé le soutien financier. Parmi celles-ci, certaines ont vraisemblablement quitté le milieu familial pour obtenir le soutien financier.

Service à la clientèle

Le sondage comportait des questions visant à connaître la satisfaction quant au service à la clientèle au moment d'effectuer une demande de soutien financier dans un centre local d'emploi (CLE) et, le cas échéant, lors d'appels reçus d'un agent du centre de communication avec la clientèle (CCC) de Trois-Rivières, qui gère la mesure de soutien financier aux mineures enceintes. En fait, les agents du CCC communiquent avec la plupart des demandeuses pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour leur en fournir sur l'état de leur demande. Ils peuvent aussi appeler à propos du suivi que les bénéficiaires doivent leur faire parvenir mensuellement.

À la question : « Vous rappelez-vous de la fois où vous êtes allée faire votre demande au centre local d'emploi ? », 40 % des répondantes disent s'en rappeler très bien et 44 % un peu.

Satisfaction quant au service à la clientèle au CLE au moment d'effectuer une demande de soutien financier (n=172)

	n	%
Très satisfaite	99	58%
Plutôt satisfaite	56	33%
Plutôt insatisfaite	11	6%
Très insatisfaite	6	3%

Parmi celles-ci, leur niveau de satisfaction est très élevé, près de neuf répondantes sur dix se déclarant très (58 %) ou plutôt (33 %) satisfaites. Pour les 9 % d'insatisfaites, les principales raisons évoquées sont à l'effet que l'agent rencontré ne connaissait pas ou connaissait mal la mesure de soutien financier, entraînant la communication de mauvais renseignements ou des délais dans le traitement de leur demande. Certaines mentionnent que l'agent n'était pas courtois ou était non respectueux.

Quant aux appels des agents du CCC, à peine cinq répondantes sur dix se rappellent très bien (26 %) ou un peu (23 %) en avoir reçus. La satisfaction est aussi très élevée avec 96 % de celles-ci se déclarant très (75 %) ou plutôt (21 %) satisfaites.

Satisfaction quant au service à la clientèle lors d'appels reçus d'agents
du centre de communication avec la clientèle de Trois-Rivières (n=100)

	n	%
Très satisfaite	75	75
Plutôt satisfaite	21	21
Plutôt insatisfaite	2	2
Très insatisfaite	2	2

Les quelques jeunes femmes insatisfaites le sont, parce qu'elles ont eu de la difficulté à joindre l'agent lors d'un rappel ou parce qu'elles estiment qu'il n'était pas courtois.

Effets perçus du soutien financier

Pour connaître les effets du soutien financier, on demandait aux répondantes : « Qu'est-ce que l'argent du soutien financier vous a permis de vous acheter ou de faire principalement et que vous n'aviez pas les moyens avant de le recevoir? ». Le tableau suivant présente jusqu'à quatre mentions de dépenses ou d'achats effectués avec les prestations du soutien financier. Les répétitions d'un même élément ont été retirées. L'achat de matériels pour préparer la venue du bébé s'avère l'élément qu'elles mentionnent spontanément le plus souvent suivi du paiement du loyer et de l'achat de nourritures. Seulement quelques-unes déclarent des dépenses liées à des sorties ou des loisirs et elles le font en 3^e ou 4^e mention. À la lumière de ces propos, les sommes versées semblent donc utilisées pour couvrir les besoins fondamentaux dans la grande majorité des cas.

Utilisation déclarée des prestations du soutien financier reçues

	1^{ère} mention (n=200)		2^e mention (n=168)		3^e mention (n=114)		4^e mention (n=51)	
Achats pour le bébé à venir (meubles, linges, couches, etc.)	114	57 %	24	14 %	21	19 %	3	6 %
Loyer	51	26 %	36	21 %	13	11 %	8	16 %
Meubles ou articles pour le logement	5	2 %	6	4 %	6	5 %	3	6 %
Nourritures	16	8 %	57	34 %	31	27 %	7	14 %
Linges de maternité ou articles pour elle-même	10	5 %	29	17 %	19	17 %	8	16 %
Comptes ou factures (Hydro, Bell, etc.)	2	1 %	11	7 %	15	13 %	6	12 %
Sorties ou loisirs					3	3 %	11	21 %
Autres dépenses	2	1 %	5	3 %	6	5 %	5	10 %

D'autres questions visaient aussi à déterminer l'utilisation faite des prestations versées. Elles portaient spécifiquement sur la capacité de paiement du loyer, de l'épicerie, du nécessaire pour le bébé et des autres dépenses liées aux loisirs, par exemple.

Capacité de paiement de différents éléments avec les prestations du soutien financier

L'argent du soutien financier vous a-t-il permis de payer ...	Totalement		En partie		Pas du tout		Total	
▪ votre logement?	99	49 %	86	42 %	18	9 %	203	100 %
▪ votre épicerie?	95	46 %	89	43 %	23	11 %	207	100 %
▪ vos dépenses pour préparer la venue du bébé?	79	38 %	101	49 %	26	13 %	206	100 %
▪ d'autres dépenses pour votre vie sociale, vos sorties ou vos loisirs?	19	9 %	77	38 %	110	53 %	206	100 %

Neuf répondantes sur dix affirment avoir payé leur logement ou leur épicerie totalement (49 % et 46 %) ou en partie (42 % et 43 %) avec les prestations reçues. Il en va de même pour les dépenses liées à la préparation de la venue du bébé avec un « totalement » octroyé dans 38 % des cas et un « en partie » dans 49 % des cas. Par contre, l'utilisation du soutien financier pour d'autres dépenses apparaît moins grande puisque cinq répondantes sur dix rapportent qu'elles n'ont « pas du tout » payé (53 %) pour d'autres dépenses avec cet argent. Ces résultats vont dans le même sens que les réponses à la question ouverte : « Qu'est-ce que l'argent du soutien financier vous a permis de vous acheter ou de faire principalement et que vous n'aviez pas les moyens avant de le recevoir? », présentées au début de cette section.

Une autre question visait à estimer la perception des répondantes quant à l'aide que les prestations ont pu représenter.

Évaluation de l'aide apportée par le soutien financier (n=202)

Considérez-vous que le soutien financier que vous avez reçu, vous a ...	n	%
▪ beaucoup aidée?	143	71 %
▪ assez aidée?	44	22 %
▪ peu aidée?	15	7 %
▪ pas vraiment aidée?	0	0 %

La grande majorité des répondantes affirment que le soutien financier les a beaucoup (71 %) ou assez (22 %) aidées.

Sources de revenu après la mesure de soutien financier

Au moment du sondage, en moyenne 8,8 mois après la fin des prestations pour mineures enceintes, la principale source de revenu, pour un peu plus de six répondantes sur dix s'avère l'aide sociale.

Sources de revenu

	Principale source (n=195)⁷		Autre source (n=103)	
Aide sociale	124	64 %	8	8 %
Revenu du conjoint	29	15 %	11	11 %
Allocations familiales	11	6 %	70	68 %
Emploi	8	4 %		
Programme d'Emploi-Québec	8	4 %	7	7 %
Chômage	6	3 %		
Prêts et bourses	4	2 %	1	1 %
Assurance parentale	2	1 %		
Aide des parents	1	-	1	1 %
Autre	2	1 %	5	5 %

L'autre principale source de revenu la plus souvent rapportée est le revenu du conjoint, mais par seulement 15 % des répondantes. Quant aux autres sources de revenu, ce sont

⁷ Dix répondantes au sondage recevaient toujours des prestations de soutien financier pour mineures enceintes lors du sondage, alors elles n'ont pas répondu à cette question. De plus, pour une raison inconnue, deux autres jeunes femmes n'ont pas répondu à la question. C'est pourquoi le nombre total de répondantes s'élève à 195.

les allocations familiales qu'elles mentionnent le plus souvent, et ce, dans sept cas sur dix.

Présence à l'aide sociale et participation à des mesures d'Emploi-Québec (renseignements provenant du sondage et des fichiers administratifs du Ministère)

Puisqu'une des préoccupations du Ministère porte sur la présence à l'aide sociale des jeunes mères ayant bénéficié du soutien financier pour mineures enceintes, en plus des renseignements à ce sujet collectés lors du sondage, on s'est intéressé à la proportion de ces jeunes femmes présentes à l'aide sociale selon les fichiers administratifs. Aussi, afin de mieux connaître leur cheminement, on a vérifié si elles avaient participé à des mesures d'Emploi-Québec.

Les statistiques tirées des fichiers du Ministère incluent les mineures enceintes ayant reçu des prestations de la mesure de soutien financier à la suite d'une demande effectuée entre avril 2003 et mars 2005 et qui en décembre 2005 avaient cessé de recevoir des prestations depuis au moins huit mois, soit 349 jeunes femmes. L'échantillon n'est donc pas le même que celui du sondage et il est un peu plus grand.

Aide sociale

Selon les données administratives du Ministère, un peu plus de 85 % des jeunes femmes ont reçu des prestations d'aide sociale après avoir bénéficié des prestations pour mineures enceintes, que la période complétée considérée soit de huit, douze ou dix-huit mois suivant la fin du soutien financier.

Présence à l'aide sociale et pourcentage du temps passé à l'aide sociale calculé pour des périodes de 8, 12 et 18 mois suivant la fin des prestations pour mineures enceintes

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations – période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage de jeunes femmes ayant bénéficié de l'aide sociale au cours de la période postparticipation	Pourcentage de jeunes femmes ayant bénéficié de l'aide sociale pendant toute la période postparticipation	Pourcentage du temps passé à l'aide sociale au cours de la période postparticipation⁸
8	349	85 %	59 %	74 %
12	282	87 %	54 %	74 %
18	187	89 %	45 %	72 %

Aussi, plus de la moitié des jeunes femmes ont reçu des prestations d'aide sociale pendant toute la période postparticipation de huit et douze mois. La proportion baisse à 45 % pour la période de 18 mois. Enfin, en moyenne, les jeunes femmes ont passé plus

⁸ Ce pourcentage est calculé en tenant compte de l'ensemble des jeunes femmes ayant complété la période postparticipation concernée, il inclut donc celles n'ayant pas bénéficié de l'aide sociale.

de 70 % de leur temps postparticipation à l'aide sociale. Tous ces pourcentages sont élevés, mais il faut considérer que les jeunes femmes venaient de donner naissance à un enfant et qu'elles pouvaient difficilement se trouver un emploi étant donné leurs nouvelles responsabilités, leur âge, leur manque d'expérience ou leur faible niveau de scolarité.

Lorsque l'on s'intéresse plutôt au pourcentage de jeunes femmes recevant des prestations d'aide sociale au huitième, douzième ou dix-huitième mois (soit la présence ponctuelle à l'aide sociale) après avoir bénéficié des prestations pour mineures enceintes, on constate une diminution. Ainsi, il y a moins de jeunes femmes recevant de l'aide sociale après dix-huit mois qu'après huit mois.

Présence ponctuelle à l'aide sociale 8, 12 et 18 mois après la fin des prestations

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations, période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage de jeunes femmes bénéficiant de l'aide sociale
8	349	75 %
12	282	71 %
18	187	64 %

Lors du sondage, pour ce qui est de la proportion d'ex-bénéficiaires du soutien financier ayant reçu de l'aide sociale, on a obtenu le même résultat, 84 % (en considérant la marge d'erreur : 80 % à 89 %) des répondantes⁹ affirmant avoir reçu de l'aide sociale après le soutien financier.

En outre, à celles déclarant recevoir de l'aide sociale au moment du sondage, nous avons demandé si elles auraient quand même fait une demande d'aide sociale si elles n'avaient pas bénéficié des prestations pour mineures enceintes au départ. Près de neuf répondantes concernées sur dix disent qu'elles auraient fait (84 %) ou peut-être fait (5 %) une demande d'aide sociale, de toute façon.

Quant à celles n'ayant pas reçu d'aide sociale (n=30), sept répondantes sur dix déclarent comme principale ou autre source de revenu, le revenu de leur conjoint. Les allocations familiales sont la seconde source de revenu mentionnée la plus souvent par un peu plus de cinq répondantes sur dix.

⁹ n=197 : répondantes ne recevant plus le soutien financier.

Mesures ou services d'Emploi-Québec

Selon les données administratives du Ministère, globalement, après un an, on constate que 46 % des ex-bénéficiaires du soutien financier pour mineures enceintes ont participé à au moins une activité ou une mesure d'Emploi-Québec. Cela démontre que pour plusieurs d'entre elles, malgré le fait que la naissance de leur enfant s'avère relativement récente, les services publics d'emploi leur offre une démarche de réinsertion et qu'elles réagissent favorablement à cette offre.

Participation à une activité ou une mesure d'Emploi-Québec

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations – période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage
12	282	46 %
18	187	48 %

La proportion augmente à peine en allongeant la période à 18 mois.

La majorité des jeunes femmes ayant participé à une mesure ou reçu un service l'ont fait plus d'une fois. Ainsi, plusieurs d'entre elles sont considérées plus d'une fois dans les tableaux suivants.

D'abord, plus du tiers des jeunes femmes ont rencontré un agent pour une évaluation d'employabilité comportant un plan d'intervention dans les 12 ou 18 mois suivant la fin des prestations pour mineures enceintes.

Participation à une évaluation d'employabilité avec ou sans plan d'intervention

	Nombre de mois écoulés après la fin des prestations – période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage
Évaluation sans plan d'intervention	12	282	5 %
	18	187	5 %
Évaluation avec plan d'intervention	12	282	36 %
	18	187	36 %

Dans le cadre du sondage, nous avons aussi demandé aux jeunes femmes si elles avaient rencontré un agent d'aide à l'emploi, afin de déterminer leur profil d'employabilité. Près de trois répondantes sur dix affirment avoir effectivement rencontré un agent dans ce but. Il faut se rappeler ici que la période postparticipation moyenne est de 8,8 mois. Cette proportion augmente à quatre répondantes sur dix

pour les jeunes femmes ne recevant plus de prestations depuis plus d'un an. Plus précisément, c'est 39 % (en considérant la marge d'erreur : 33 % à 45 %) des répondantes qui déclarent avoir rencontré un agent pour une évaluation comparativement à 41 % selon les données administratives en additionnant le pourcentage des deux types d'évaluation, donc un pourcentage semblable.

En outre, dans le sondage, on constate que plus de jeunes femmes recevant de l'aide sociale (35 %) que celles n'en recevant pas (10 %) ont rencontré un agent. Cela n'est pas surprenant, celles recevant de l'aide sociale ayant plus de chances qu'un agent du CLE leur propose d'entreprendre une telle démarche.

En poursuivant l'analyse des données administratives, on constate qu'environ une jeune femme sur dix a participé à une activité d'Emploi-Québec comme une session de groupe dans un CLE ou a bénéficié d'une mesure telle le supplément de retour au travail de 500 \$.

Participation à une activité d'aide à l'emploi ou au supplément de retour au travail

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage
12	282	9 %
18	187	11 %

La mesure de formation constitue une des principales mesures utilisées avec près de 20 % des jeunes femmes ayant participé à au moins une mesure comme de l'alphabétisation, de la formation générale, professionnelle ou de la formation préalable à la formation professionnelle ou technique de niveau secondaire, et ce, 12 ou 18 mois après avoir bénéficié des prestations pour mineures enceintes.

Participation à une mesure de formation 12 et 18 mois après la fin des prestations pour mineures enceintes

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage¹⁰
12	282	19 %
18	187	19 %

Ce constat est intéressant puisqu'il s'agit de jeunes femmes qui, dans la grande majorité des cas, n'ont pas complété leurs études secondaires. On pourrait souhaiter qu'une proportion plus grande retourne aux études. Il faut toutefois se rappeler que la présence d'un très jeune enfant représente souvent un frein au retour en formation. De plus, d'autres voies sont possibles pour leur intégration en emploi. En effet, on constate que

¹⁰ Huit jeunes femmes ont participé à plus d'un type de mesure de formation. Elles ne sont toutefois considérées qu'une seule fois chacune dans le tableau.

près de 20 % ont participé à une mesure comme *Projet de préparation à l'emploi*, *Service d'aide à l'emploi*, *Solidarité jeunesse* ou *Insertion sociale*.

Participation à une mesure pour accroître l'employabilité

Nombre de mois écoulés après la fin des prestations période postparticipation	Nombre de jeunes femmes ayant complété la période postparticipation	Pourcentage
12	282	19 %
18	187	19 %

Pour quelques jeunes femmes, la participation à ce type de mesure est combinée ou juxtaposée à une mesure de formation.

Projets pour l'avenir

Le sondage s'intéressait à ce que les jeunes femmes prévoient faire dans l'avenir immédiat comme à plus long terme. Le tableau qui suit comprend les réponses à la question : « Qu'est-ce que vous prévoyez pour l'avenir immédiat, d'ici les six prochains mois, environ? » et celles à la question : « À plus long terme, dans un an ou deux, comment envisagez-vous l'avenir? ».

Projets pour l'avenir immédiat et à plus long terme (n=207)

Pensez-vous à ...	Avenir immédiat (environ 6 mois)		Plus long terme (1 ou 2 ans)		Avenir immédiat, plus long terme ou les deux	
	n	%*	n	%*	n	%*
▪ rester à la maison avec votre bébé?	84	41	22	11	91	44
▪ poursuivre vos études?	128	62	126	61	167	81
▪ travailler?	43	21	116	56	124	60
▪ autre chose? ¹¹	9	4	10	5	18	9

* Le total dépasse 100 %, puisque les répondantes pouvaient choisir plus d'un élément proposé.

Étant donné leur niveau de scolarité plutôt faible, il est encourageant de constater que huit répondantes sur dix entendent poursuivre leurs études dans l'avenir immédiat ou à plus long terme.

¹¹ Dans le choix « autre chose », quatre des neuf répondantes prévoient avoir un autre enfant dans l'avenir immédiat et deux sur dix en avoir un autre à plus long terme.

Quant à rester à la maison avec leur bébé, dans l'avenir immédiat, c'est le choix de quatre répondantes sur dix. Parmi celles recevant encore des prestations ou qui ont cessé d'en recevoir depuis un an ou moins, la proportion augmente à 55 %, comparativement à 30 % pour celles qui n'en reçoivent plus depuis plus d'un an. D'ailleurs à plus long terme, c'est le choix de seulement une répondante sur dix. Or, il va de soi qu'à court terme certaines jeunes mères souhaitent rester à la maison avec leur bébé et qu'à plus long terme, le pourcentage de celles envisageant cette option diminue.

L'option de travailler est le choix de deux répondantes sur dix, à court terme, et d'un peu plus de cinq sur dix à long terme, pour un total de six sur dix prévoyant travailler d'ici les deux prochaines années environ. Étant donné leur jeune âge et leur faible scolarité, il semble normal que moins de jeunes femmes prévoient travailler que de poursuivre leurs études.

Globalement, dans une perspective d'un an ou deux, la très grande majorité souhaite se mettre en mouvement au niveau scolaire ou professionnel.

CONCLUSION

À l'aide de ce sondage, nous voulions connaître davantage les caractéristiques des mineures enceintes ayant bénéficié de la mesure de soutien financier, quant à leur niveau de scolarité et quant à savoir si elles habitent seules au moment où elles effectuent une demande de soutien financier. Il ressort que bien que la grande majorité (92 %) des répondantes soient âgées de 16 ou 17 ans, seulement 38 % des répondantes ont atteint le niveau secondaire IV ou un niveau supérieur. Ainsi, plusieurs de ces jeunes femmes semblent avoir un retard dans leur cheminement scolaire. D'ailleurs, malgré leur jeune âge, 75 % déclarent qu'elles n'étaient pas aux études au moment où elles ont demandé le soutien financier.

La majorité des répondantes (80 %) habitent avec au moins une autre personne lorsqu'elles demandent le soutien financier, le conjoint ou la belle famille étant les personnes les plus souvent mentionnées dans environ la moitié des cas. Ce sondage ne permet toutefois pas de savoir si elles continuent d'habiter avec d'autres personnes les mois suivants. En fait, lors du sondage auprès des intervenantes du SIPPE¹², celles-ci ont mentionné que les relations de ces jeunes femmes avec leur conjoint sont plutôt instables, plusieurs disparaissant au cours de la grossesse ou quelque temps après la naissance de l'enfant.

Le sondage s'intéressait aussi à la satisfaction quant au service à la clientèle : d'abord, lorsque les mineures enceintes font leur demande de soutien financier dans un centre local d'emploi (CLE) et aussi lorsqu'elles ont à échanger au téléphone avec un agent du centre de communication avec la clientèle (CCC) de Trois-Rivières, qui gère la mesure de soutien financier. Dans les deux cas, la satisfaction est très élevée.

¹² Voir introduction.

Un des enjeux de l'évaluation visait à déterminer les effets de la mesure. En outre, le soutien financier permet-il des conditions de vie adéquate en général? À la lumière des résultats du sondage, le soutien financier semble une aide précieuse dans la grande majorité des cas, puisque 93 % des répondantes considèrent que le soutien les a beaucoup (71 %) ou assez (22 %) aidées. De plus, la grande majorité des répondantes déclarent avoir pu payer totalement ou en partie leur loyer (49 % et 42 %), leur épicerie (46 % et 43 %) et les achats nécessaires pour préparer la venue du bébé (38 % et 49 %). Ainsi, la grande majorité des répondantes ont utilisées les prestations pour couvrir leurs besoins fondamentaux.

Après avoir bénéficié du soutien financier, la principale source de revenu pour la majorité des jeunes mères s'avère l'aide sociale, avec 84 % des répondantes ayant touché de l'aide sociale entre la fin du soutien financier et le sondage. Pour celles qui n'en n'ont pas reçu (n=30), 70 % déclarent vivre des revenus de leur conjoint.

Quant à savoir si elles auraient demandé de l'aide sociale si elles n'avaient pas préalablement bénéficié du soutien financier, la grande majorité répondent « oui » (84 %) ou peut-être (5 %)¹³. Selon ce résultat, le soutien financier ne semble donc pas attirer beaucoup plus de jeunes mères à l'aide sociale.

Les renseignements tirés des fichiers administratifs, nous ont confirmé que la majorité des ex-bénéficiaires avaient reçu de l'aide sociale après le soutien financier. Toutefois, la présence ponctuelle à l'aide sociale diminue avec le temps, passant de 75 % des ex-bénéficiaires recevant de l'aide sociale après huit mois de la fin des prestations à 64 % après dix huit mois.

Des fichiers administratifs, nous avons aussi calculé le pourcentage d'ex-bénéficiaires participant à des mesures d'Emploi-Québec, afin de mieux connaître le parcours de ces jeunes femmes. Dans les douze ou dix-huit mois de la fin des prestations, un peu plus du tiers des ex-bénéficiaires avaient rencontré un agent pour une évaluation d'employabilité avec plan d'intervention. Toujours dans les douze ou dix-huit mois, près de 20 % participaient ou avaient participé à une mesure de formation et près de 20 % à une mesure pour accroître l'employabilité. La mise en mouvement de ces jeunes femmes n'est donc pas négligeable. Toutefois, encore la moitié n'avait pas entrepris de démarche. La présence d'un enfant en très bas âge peut expliquer cela. En effet, le sondage questionnait les jeunes mères quant à leurs projets d'avenir et les résultats sont plus encourageants. Un peu plus de 80 % des répondantes prévoient reprendre leurs études dans les deux prochaines années environ et 60 % travailler. Le choix de rester à la maison avec leur enfant passe de 40 % à court terme à 11 % à long terme (1 à 2 ans). Ainsi, la majorité des jeunes femmes semblent vouloir retourner aux études ou devenir active sur le marché du travail après un temps d'arrêt passé à s'occuper de leur enfant. Le soutien financier et l'aide sociale qui a suivi (pour plusieurs) semblent donc constituer une étape leur ayant permis de se stabiliser.

¹³ n=133, question posée à celles recevant de l'aide sociale au moment du sondage.

FAITS SAILLANTS
SÉANCE DU CONSEIL EXÉCUTIF DU 11 SEPTEMBRE 2006

TITRE : ÉVALUATION DE LA MESURE DE SOUTIEN FINANCIER AUX MINEURES ENCEINTES

1. CONTEXTE

La mesure de soutien financier s'adresse à des mineures enceintes en situation de dénuement. Avant cette mesure, les jeunes femmes mineures pouvaient bénéficier d'aide financière, sous forme d'aide sociale, qu'à la suite de la naissance de leur enfant. La mesure est indépendante du programme d'aide sociale et le Ministère tient à s'assurer qu'elle n'aura pas comme impact d'attirer plus de jeunes mères à l'aide sociale.

Le Ministère a élaboré la mesure en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). D'ailleurs, elle est offerte dans le cadre des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) du MSSS. Les mineures enceintes doivent participer au SIPPE pour bénéficier du soutien financier. Le SIPPE comporte plusieurs objectifs, par exemple, l'amélioration des habitudes de vie des jeunes parents. En pratique, une intervenante accompagne la jeune femme de la 12^e semaine de grossesse jusqu'à ce que son enfant soit âgé de cinq ans. Les mineures enceintes bénéficient donc d'un soutien global et non seulement d'un soutien financier.

La mesure de soutien financier est un projet pilote ayant débuté le 1^{er} octobre 2002 et qui devait prendre fin le 31 mars 2006. À la demande du Ministère, le Conseil du trésor a prolongé la mesure jusqu'au 31 mars 2007. En avril 2006, 691 mineures enceintes avaient bénéficié de la mesure pour un montant de 1 824 622 \$ de prestations versées.

Une évaluation de l'ensemble du SIPPE doit être complétée d'ici 2009. À plus court terme, toutefois, afin d'alimenter le Secrétariat du Conseil du trésor, notamment, la Direction de l'évaluation (DE) a reçu le mandat de la Direction générale des politiques d'évaluer la mesure de soutien financier. Ce mémoire comprend une synthèse des résultats de deux études visant à vérifier, notamment, si la mesure cible la bonne clientèle et à évaluer la satisfaction quant au service à la clientèle, ainsi que les effets perçus du soutien financier du point de vue des intervenantes et des clientes. La DE a aussi élaboré un profil des participantes à partir de données administratives et elle a observé le recours à l'aide sociale des ex-bénéficiaires. Enfin, à titre indicatif, l'évolution des entrées de jeunes mères à l'aide sociale avant et après l'entrée en vigueur de la mesure a été analysée.

2. MÉTHODOLOGIE

La DE a effectué la première étude auprès des intervenantes du SIPPE, en décembre 2005. Soixante-cinq intervenantes de cinq directions régionales¹ ont rempli et retourné un questionnaire visant à déterminer si la mesure cible la bonne clientèle, à connaître les effets perçus du soutien financier ainsi qu'à affiner le profil des bénéficiaires.

Pour la deuxième étude, la DE a mandaté la firme SOM pour réaliser un sondage téléphonique auprès de jeunes femmes ayant bénéficié du soutien financier en 2004 ou 2005. Ce sondage visait à connaître d'autres caractéristiques des bénéficiaires, à évaluer leur satisfaction quant au service à la clientèle, à déterminer les effets du soutien financier dans leur quotidien, ainsi qu'à connaître leurs projets d'avenir. Le sondage s'est tenu en mars et avril 2006. Le taux de réponse s'élève à 65 % et 207 jeunes femmes y ont participé.

La DE a effectué l'ensemble des analyses et elle a écrit les rapports.

¹ Ces directions sont celles de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de Montréal centre, de la Montérégie et de l'Outaouais.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

3.1 PROFIL DES MINEURES ENCEINTES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN FINANCIER

Les statistiques du profil portent sur 478 jeunes femmes ayant bénéficié du soutien financier en 2003, 2004 ou 2005. Au moment d'effectuer la demande de soutien financier :

- la grande majorité des mineures enceintes sont âgées de 16 (27 %) ou 17 ans (65 %);
- la presque totalité (98 %) n'ont aucun revenu de travail;
- environ deux sur dix (21 %) ont des parents prestataires de l'aide sociale;
- les deux tiers (67 %) ont entre 20 et 24 semaines de grossesse complétées.

Les mineures enceintes reçoivent en moyenne quatre mois de prestations. En 2003, la prestation mensuelle s'élevait à 689 \$, en 2004 à 701 \$, en 2005 à 706 \$ et en 2006 à 713 \$.

3.2 SONDAGE AUPRÈS DES INTERVENANTES DU SIPPE

Pour tenter de déterminer si la mesure de soutien financier cible la bonne clientèle, on demandait aux intervenantes si certains **critères d'admissibilité** posaient problème. Deux critères ont été davantage commentés :

- ne pas demeurer chez son père, sa mère ou la personne qui a légalement la garde et
- être une personne mineure et avoir 20 semaines de grossesse.

La majorité des répondantes considèrent que les mineures enceintes² ont besoin d'argent pour préparer la venue de leur bébé, même si elles habitent avec leurs parents. Il semble que plusieurs d'entre elles proviennent d'un milieu économiquement défavorisé. Certaines intervenantes souhaitent donc que ce critère d'admissibilité soit retiré ou modifié pour permettre qu'un certain montant soit alloué dans ces cas.

Quant au deuxième critère commenté, plusieurs répondantes estiment que l'admissibilité à partir de la 20^e semaine survient trop tard. Certaines proposent d'offrir le soutien avant la 20^e semaine sans plus de précision, d'autres de l'offrir dès le début de la grossesse et enfin certaines spécifient la 12^e, 15^e ou 16^e semaine.

Les intervenantes dressent un **profil plutôt défavorable** des mineures enceintes. La grande majorité rapportent que ces jeunes femmes vivent des situations familiales conflictuelles ou proviennent d'une famille dysfonctionnelle. Les intervenantes mentionnent, par exemple, des cas de négligence, de violence, de problème de santé mentale d'un parent. En outre, les mineures enceintes sont fréquemment issues d'un milieu défavorisé. Aussi, les relations de couple de ces jeunes femmes apparaissent très instables et plusieurs d'entre elles sont isolées. La majorité des mineures enceintes sont de plus peu scolarisées, selon les répondantes. Plusieurs décrochent de l'école avant la grossesse et certaines en raison de la grossesse. Plusieurs éprouvent des difficultés d'apprentissage scolaire.

La majorité des intervenantes font part de commentaires positifs sur les **effets du soutien financier**. Ainsi, plusieurs mentionnent que le soutien a permis aux mineures enceintes de louer un appartement, mais quelques-unes ajoutent que, étant donné le prix des loyers, les prestations ne sont pas assez élevées. Aussi, une majorité affirme qu'il leur a permis d'aménager leur milieu de vie pour accueillir leur bébé par l'achat du matériel nécessaire et pour plusieurs, il a contribué à ce qu'elles s'alimentent mieux. Quelques répondantes soulignent, cependant, que d'autres mesures sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie des jeunes femmes. Enfin, considérant le contexte actuel dans lequel évoluent les mineures enceintes en situation de dénuement, la grande majorité des intervenantes estiment que la mesure est adéquate.

² L'expression « mineures enceintes » fait référence à celles qui ont été en relation avec une intervenante dans le cadre du programme SIPPE et qui ont bénéficié du soutien financier.

3.3 SONDAGE TÉLÉPHONIQUE AUPRÈS DE BÉNÉFICIAIRES

Seulement le quart des répondantes (n=207) déclarent qu'elles étaient aux **études** lorsqu'elles ont effectué une demande de soutien financier. Parmi celles-ci, environ la moitié poursuivent leurs études à un niveau inférieur au secondaire IV. Pour celles qui les ont arrêtées, un peu plus de six sur dix étaient à un niveau inférieur au secondaire IV.

Lorsqu'elles ont effectué une demande de soutien financier, huit répondantes sur dix affirment qu'elles **habitaient** avec au moins une autre personne. Parmi celles-ci, environ la moitié habitaient avec leur conjoint ou leur belle famille et une sur cinq habitait seule.

Le niveau de **satisfaction quant au service à la clientèle** au moment d'effectuer une demande de soutien financier dans un centre local d'emploi est très élevé, près de neuf répondantes sur dix (n=172) se déclarant très ou plutôt satisfaites. Pour les appels reçus d'agents du centre de communication avec la clientèle, la satisfaction s'avère également très élevée avec 96 % des répondantes (n=100) se déclarant très ou plutôt satisfaites.

Quand on leur demande ce que **l'argent** du soutien financier leur **a permis** d'acheter ou de faire principalement, le plus souvent, les répondantes mentionnent l'achat de matériel pour préparer la venue du bébé suivi du paiement du loyer et de l'achat de nourriture. Il s'agit de besoins de base. Enfin, la grande majorité déclarent que le soutien financier les a beaucoup ou assez aidées.

Puisqu'une des préoccupations du Ministère porte sur **la présence à l'aide sociale** des jeunes mères ayant bénéficié du soutien financier pour mineures enceintes, on a collecté des renseignements à ce sujet lors du sondage ainsi que dans les fichiers administratifs³ du Ministère. On a ainsi constaté que 85 % des jeunes mères ont reçu de l'aide sociale après le soutien financier pour mineures enceintes.

Ce pourcentage est élevé, mais les jeunes mères venaient de donner naissance à leur enfant et elles pouvaient difficilement se trouver un emploi à court terme étant donné leurs nouvelles responsabilités, leur âge, leur manque d'expérience ou leur faible niveau de scolarité. Aussi, en considérant plutôt les pourcentages de jeunes mères recevant de l'aide sociale au huitième (75 %), douzième (71 %) ou dix-huitième (64 %) mois (présence ponctuelle à l'aide sociale) après la fin du soutien financier, on constate une diminution. Ainsi, il y a moins de jeunes mères recevant de l'aide sociale après dix-huit mois qu'après huit mois.

Les données administratives ont aussi permis de vérifier si les ex-bénéficiaires participaient à des **activités** ou des **mesures d'Emploi-Québec**. Or, globalement, après un an, on constate que 46 % des ex-bénéficiaires du soutien financier ont participé à au moins une activité ou une mesure. Ainsi, les services publics d'emploi leur offrent une démarche de réinsertion à laquelle plusieurs réagissent favorablement, malgré le fait que la naissance de leur enfant soit relativement récente.

Parmi celles-ci, près de 20 % des ex-bénéficiaires ont participé à une mesure de formation comme de la formation préalable à la formation professionnelle de niveau secondaire, et ce, 12 ou 18 mois après avoir bénéficié des prestations pour mineures enceintes. On pourrait souhaiter qu'une proportion plus grande retourne aux études. Il faut toutefois se rappeler que la présence d'un très jeune enfant représente souvent un frein au retour en formation. De plus, d'autres voies sont possibles pour leur intégration en emploi. En effet, on constate que près de 20 % ont participé à une mesure comme Projet de préparation à l'emploi, Service d'aide à l'emploi ou Solidarité jeunesse.

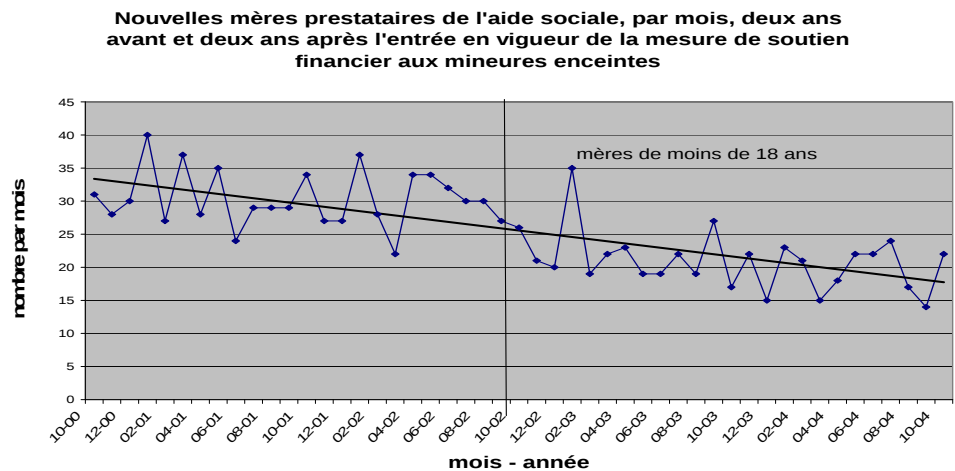
Au moment du sondage (8,8 mois en moyenne après le soutien), la principale source de revenu, pour un peu plus de six répondantes sur dix, était l'aide sociale. Auraient-elles quand même fait une demande d'aide sociale si elles n'avaient pas bénéficié des prestations pour mineures enceintes au départ? Près de neuf sur dix répondent qu'elles auraient fait (84 %) ou peut-être fait (5 %) une demande, de toute façon.

³ Les statistiques sur la présence à l'aide sociale tirées des fichiers incluent les mineures enceintes ayant reçu des prestations de soutien financier à la suite d'une demande effectuée entre avril 2003 et mars 2005 et qui, en décembre 2005, avaient cessé de recevoir des prestations depuis au moins huit mois, soit 349 jeunes femmes. L'échantillon n'est donc pas le même que celui du sondage et il est un peu plus grand.

Le sondage s'intéressait également à ce que les jeunes mères prévoient faire dans l'avenir: « Qu'est-ce que vous prévoyez pour l'avenir immédiat, d'ici les six prochains mois environ? » et « À plus long terme, dans un an ou deux, comment envisagez-vous l'avenir? ». Huit répondantes sur dix entendent poursuivre leurs études dans l'avenir immédiat ou à plus long terme, ce qui est encourageant étant donné leur faible scolarité. Quant à rester à la maison avec leur bébé, dans l'avenir immédiat, c'est le choix de quatre répondantes sur dix et à plus long terme d'une sur dix. Or, il va de soi qu'à court terme certaines jeunes mères souhaitent rester à la maison avec leur bébé. L'option de travailler est le choix de six répondantes sur dix à court ou plus long terme. Or, étant donné leur jeune âge et leur faible scolarité, il semble normal que moins de jeunes femmes prévoient travailler d'ici un an ou deux, se voyant plutôt aux études.

3.4 SUIVI DU NOMBRE DE JEUNES MÈRES ADMISES À L'AIDE SOCIALE AVANT ET APRÈS LA MISE EN VIGUEUR DE LA MESURE DE SOUTIEN FINANCIER AUX MINEURES ENCEINTES

En considérant une période de deux ans avant et après la mise en vigueur de la mesure (2002), l'analyse mensuelle montre une tendance régulière à la baisse, sans point de rupture de la tendance avant et après l'introduction du soutien financier. Les nombres mensuels de jeunes mères de moins de 18 ans admises à l'aide sociale ont diminué de 41 %, de 2000 à 2004. Divers facteurs ont pu influencer le nombre de demandes effectuées. Par exemple, le taux de grossesses adolescentes qui a baissé de 23 % de l'année 2000 à 2004, selon les statistiques du MSSS, ainsi que le nombre de naissances de mères de moins de 18 ans (diminution de 32 % de 2000 à 2004). Toutefois, ces baisses sont inférieures à celle du nombre de jeunes mères admises à l'aide sociale.



4. DISCUSSION

Contexte de vie difficile et profil scolaire plutôt défavorable

L'évaluation de la mesure a permis de mieux connaître les caractéristiques des mineures enceintes recevant le soutien financier. Dans la majorité des cas, elles semblent provenir de familles dysfonctionnelles et d'un milieu défavorisé. La grande majorité ont 16 ou 17 ans et n'ont aucun revenu de travail. Malgré leur jeune âge, la plupart avaient arrêté leurs études lorsqu'elles ont demandé le soutien financier. La plupart semblent aussi avoir un retard dans leur cheminement scolaire. Toujours au moment de demander le soutien, certaines vivaient seules, mais la majorité d'entre elles habitaient avec quelqu'un d'autre, pour la plupart leur conjoint (ou belle famille). Nous ne savons toutefois pas si cette cohabitation se poursuit pendant toute la durée du soutien financier, les relations de ces jeunes femmes avec leur conjoint étant plutôt instables selon les intervenantes. À la lumière de ces renseignements, nous croyons que la clientèle jointe correspond dans la grande majorité des cas à la clientèle visée, la mesure s'adressant à des mineures enceintes en situation de dénuement.

Élargissement de deux critères souhaité

Quant aux critères d'admissibilité, les intervenantes du SIPPE considèrent que deux critères sont trop restrictifs et elles souhaiteraient qu'ils soient modifiés : que les mineures enceintes puissent recevoir les prestations ou un certain montant des prestations même en habitant chez leurs parents pour préparer la venue de leur bébé et qu'elles soient admissibles avant la 20^e semaine de grossesse (le SIPPE débute à la 12^e semaine). Toutefois, l'étude ne permet pas de juger de la pertinence de modifier ces critères.

Soutien financier utilisé pour les besoins fondamentaux

Un des enjeux de l'évaluation visait à déterminer les effets de la mesure et si le soutien financier permettait des conditions de vie adéquate. Selon les résultats du sondage, le soutien financier semble une aide précieuse dans la grande majorité des cas, puisque 93 % des répondantes considèrent que le soutien les a beaucoup (71 %) ou assez (22 %) aidé. De plus, la grande majorité des répondantes affirment avoir pu payer totalement ou en partie leur loyer, leur épicerie et les achats nécessaires pour préparer la venue du bébé. Ces derniers résultats suggèrent donc que les mineures enceintes utilisent les prestations pour couvrir leurs besoins fondamentaux.

Aucun effet d'attraction à l'aide sociale observé

Après avoir bénéficié du soutien financier, la principale source de revenu pour la majorité des jeunes mères s'avère l'aide sociale. Les répondantes déclarent qu'elles auraient demandé de l'aide sociale même si elles n'avaient pas préalablement bénéficié du soutien financier. En outre, l'analyse des nombres mensuels de nouvelles admissions de jeunes mères à l'aide sociale nous apprend, qu'en moyenne, ces nombres ont diminué durant la période de 2000 à 2004 et que l'introduction du soutien financier en 2002 ne semble pas avoir modifié la tendance générale de la diminution. Par conséquent, selon ces renseignements, le soutien financier ne semble pas avoir comme effet indésirable d'attirer plus de jeunes mères à l'aide sociale.

Diminution de la présence à l'aide sociale et mises en mouvement

Même si la majorité des jeunes mères vivent de l'aide sociale, la présence ponctuelle à l'aide sociale diminue lentement avec le temps, passant de 75 % des ex-bénéficiaires recevant de l'aide sociale après huit mois de la fin des prestations à 64 % après dix-huit mois. De plus, après un an, 46 % des ex-bénéficiaires avaient participé à au moins une activité ou une mesure d'Emploi-Québec, dont 20 % à une mesure de formation et près de 20 % à une mesure pour accroître l'employabilité. La mise en mouvement de ces jeunes femmes n'est donc pas négligeable. Toutefois, encore la moitié n'avait pas entrepris de démarche. La présence d'un enfant en très bas âge peut expliquer cela.

Projets d'avenir commençant par des études

Le sondage questionnait également les jeunes mères quant à leurs projets d'avenir et les résultats sont encourageants. Un peu plus de 80 % des répondantes prévoient reprendre leurs études dans une perspective d'un an ou deux et 60 % prévoient travailler. Le choix de rester à la maison avec leur enfant passe de 40 % à court terme à 11 % à plus long terme. Ainsi, la majorité des jeunes femmes semblent vouloir retourner aux études ou devenir actives sur le marché du travail après un temps d'arrêt passé à s'occuper de leur enfant. Le soutien financier et l'aide sociale qui a suivi (pour plusieurs) semblent donc constituer une étape leur permettant de se stabiliser pour se mettre en mouvement par la suite.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : Le 13 septembre 2006